

212C0464
FR0000031684-DIV10

5 avril 2012

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

PARIS ORLEANS

(Euronext Paris)

Le 4 avril 2012, les sociétés Rothschild Concordia SAS et PARIS ORLEANS ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique de retrait que la première envisage de déposer sur les titres de la seconde¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52) sur les titres PARIS ORLEANS sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé le 4 avril 2012 par PARIS ORLEANS.